

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;  
Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal, article 23 ;  
Le Collège communal a l'honneur d'informer la tenue d'une séance du conseil communal

**LE VENDREDI 5 AVRIL 2024 À 19 HEURES 30**  
**AU SALON COMMUNAL (PLACE COMMUNALE DE LOBBES)**

L'ordre du jour est le suivant :

**SÉANCE PUBLIQUE**

---

- 1. Plan de Mobilité de Charleroi Métropole — PMCM — Projet de rapport — Avis après enquête publique — Décision**
- 2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**
- 3. Questions orales et écrites d'actualité au Collège communal**

Nous vous adressons, nos meilleures salutations.

Le directeur général f.f.  
  
Pierre Fontaine

Par le Collège,



Le Bourgmestre

  
Lucien Bauduin